

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 02 NOVEMBRE 2016

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement
- **Appel** nominal.
- **Approbation des procès-verbaux des séances du 13 septembre et du 28 septembre 2016 : adoptés**

I – Bilan d'activité et feuille de route des conseils de quartier du 3^e

- Introduction par Dominique HITZ, Adjoint délégué à la démocratie participative, à l'administration générale, à l'état civil et à la relation aux usagers
 - Villette - Paul Bert
 - Dauphiné – Sans Souci
 - Montchat
 - Voltaire Part-Dieu
 - Mutualité Préfecture Moncey
- Conclusion par Thierry PHILIP, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

II – Rapports

- 1 – Approbation du Budget Primitif 2017 – Etat Spécial d'Arrondissement.
- 2 – 25309 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances
- 3 – 25045 - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) pour la mise en œuvre conjointe du programme national "Parler Bambin" et le versement d'une subvention de fonctionnement.
- 4 – 25044 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3^e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016
- 5 –25040 - Renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite enfance, dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e et 8^e arrondissements
- 6 – 25226 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local (FAL) et du fonds d'initiatives locales (FIL) au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) - Annulation de la subvention de 1 000 euros attribuée à l'association Maurice Langlet en action approuvée en septembre 2016 - Approbation d'un avenant à la convention d'investissement signée avec Grand Lyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec à Mermoz-Nord
- 7 – 25224 - Annulation de la subvention de 17 000 euros allouée à l'Association Femmes Informations Liaisons dans le cadre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples et attribution d'une subvention du même montant à l'Association VIFFIL–SOS Femmes suite à une fusion absorption
- 8 – 25176 - Lyon 1^{er}, 3^e, 4^e et 7^e arrondissements - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) "Habitat indigne" prolongeant l'opération en 2017
- 9 – 24982 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière relative à l'élaboration et à l'animation du Programme d'Intérêt Général immeubles sensibles habitat dégradé dans les 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 8^e et 9^e arrondissements entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2017
- 10 – 24872 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des publics en situation de précarité, pour un montant de 6 385 euros
- 11 – 25036 - Attribution de subventions pour un montant total de 33 000 euros dans le cadre de l'Entreprenariat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable

- 12 – 24871 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 22 480 euros - Approbation et autorisation de signer une convention
- 13 – 25196 - Programmation PEDT 2016/2017 - Ajustements et compléments
- 14 – 25200 -Programmation Pluriannuelle d'Investissement - Augmentation du montant de l'opération 60020589 « Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » - Programme 00006 AP n° 2015-3
- 15 – 25119 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles pour un montant global de 27 200 euros – Enveloppe "Fonds d'Intervention Culturelle – FIC"
- 16 – 25038 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043,00 euros (illuminations) et 23 313,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions
- 17 – 24928 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre du volet culture de la politique de la ville
- Passages", sise 44 rue Saint Georges à Lyon 5e, pour la 3e édition "Le chemin vers une alternative interculturelle" et le nouveau cycle "Dialogues méditerranéens" et d'une subvention de 6 000 euros à l'Association "Reporters Solidaires, sise 7 rue de la Part-Dieu à Lyon 3e, pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2016 lié au journalisme et à la presse.
- 19 – 25166 - Attribution d'une subvention de 2 400 euros à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation de la Coupe du Monde de fleuret féminin les 16 et 17 décembre 2016 à la Halle Vivier Merle - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat
- 20 – 25304 -Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association CARGO pour l'organisation de l'événement "Tigaly", du 14 au 17 avril 2017
- 21 – 25163 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution de subventions et approbation de conventions de parrainage
- 22 – 25191 - Lyon 3e - Ligne C3 - Convention de servitude d'implantation des consoles d'éclairage public
- 23 – 25109 - Evolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles.
- 24 – 25107 -Simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie.
- 25 – 23598 - Approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public
- 26 – 25365 - LYON 3ème – Rectificatif à la délibération du 23 novembre 2015 (N°2015/1634) approuvant la cession du tènement communal 117 à 125 rue Baraban et d'un terrain sis 257 rue Paul Bert au profit de la SARL Baraban Patrimoine –EI 03026 – EI 03321
- 27 – 25252 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 621 546 € - Opération : construction de 24 logements PLAI destinés à accueillir des personnes seules en grande difficulté situés 148, avenue Félix Faure (3ème)
- 28 – 25190 - Lyon 3e - Acquisition en VEFA auprès de la société Bouygues Immobilier d'un volume brut de béton à usage d'Equipement d'Accueil Jeunes Enfants situé 37 rue Desaix - EI 03428 - N° d'inventaire 03428 V 001 - Opération 03428001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements Enfance PEP 2015-2020", programme 00002 - Désignation d'un représentant
- 29 – 25139 - Lyon 3e et Villeurbanne - Autorisation de déposer - au nom et pour le compte de la Ville de Lyon - une demande de déclaration préalable pour l'installation d'un portail à vantaux sur le tènement immobilier situé à la limite de deux communes, soit aux 13 rue du 24 février à Villeurbanne et 13 rue Claudius Pionchon à Lyon 3e - EI 99 072 et 03 417
- 30 - Questions du Conseil d'Arrondissement au Conseil Municipal.

III - Communications :

- Rapport annuel 2015 sur la situation en matière de développement durable

L. BRIATTE

- Les résultats du vote pour la dénomination du futur parc RVI.

T. PHILIP

IV - Questions diverses.

- Calendrier des prochaines séances du conseil d'arrondissement

SEANCE DU : 2 novembre 2016

SAISINE DU : 18 octobre 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 03 novembre 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 26 octobre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR

DE LA SEANCE : 36

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^{ème}

SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^{ème}

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET.

Absents excusés: Georges KEPENEKIAN, Ali KISMOUNE, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Gilles VESCO, Amandine BARIOZ PLANCHE, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Mohamed-Hanafi BENZAOU, Romain VAUDAN.

Dépôts de pouvoirs : Anne BRUGNERA, Amandine BARIOZ PLANCHE donnent pouvoir à Thierry PHILIP et Laurent PEISER pour les représenter et voter en leur nom.

Georges KEPENEKIAN, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Gilles VESCO, Amandine BARIOZ PLANCHE, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Mohamed-Hanafi BENZAOU, Romain VAUDAN absents de la délibération n° 491 à la délibération n° 520

Anne BRUGNERA absente de la délibération n° 491 à la délibération n° 519

Yann BEN HAYOUN absente de la délibération n° 513 à la délibération n° 520

Thierry PHILIP absent à la délibération n° 502

Le nombre de voix est de 27 (25 + 2 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2016.

M. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance. »

- Approbation des procès-verbaux des séances du 13 et du 28 septembre 2016 : adoptés

I – Bilan d’activité et feuille de route des conseils de quartier du 3^e

- Introduction par Dominique HITZ, Adjoint délégué à la démocratie participative, à l’administration générale, à l’état civil et à la relation aux usagers

- Villette - Paul Bert
- Dauphiné – Sans Souci
- Montchat
- Voltaire Part-Dieu
- Mutualité Préfecture Moncey

- Conclusion par Thierry PHILIP, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

- Les résultats du vote pour la dénomination du futur parc RVI.

M. PHILIP : « Je vous propose, pour ne pas obliger Alain GIORDANO, notre Adjoint à la Mairie Centrale, aux espaces verts et aux déplacements doux à rester pour les 30 rapports qu’il écouterait ou qu’il a déjà écouté dans son arrondissement, de passer à la communication sur les résultats des votes pour la dénomination du futur parc RVI. Je vous rappelle que ce vote s’est fait en ligne du 13 au 28 octobre 2016. Je suis ravi qu’avec Alain GIORDANO et Loïc GRABER, nous ayons pu initier finalement cette démarche de consultation avec les habitants. Là aussi la question était de savoir si les habitants allaient répondre ou pas : vous allez avoir le résultat. Pour rappel, les lyonnais pouvaient choisir entre deux propositions qui étaient issues d’une première consultation et d’une première réunion générale qui avaient eu lieu autour du nouveau parc et nous nous étions concentrés sur deux hypothèses :

- soit le parc Juste FEUILLAT, ingénieur Président du Conseil Général du Rhône, né en 1822 et mort en 1877, qui avait beaucoup travaillé pour la formation des jeunes et des apprentis. Il y avait une logique éventuelle à ce nom, dans le parc qui jouxte le plus grand centre de formation de la Région Rhône Alpes.

- soit le parc ZENITH, en référence évidemment au soleil mais aussi au passé industriel du site puisque c’est sur ce site RVI que le carburateur ZENITH a été conçu puis fabriqué pendant des dizaines d’années. Evidemment, cela faisait aussi référence au point du ciel qui est situé directement au-dessus de notre tête.

Nous avons eu 1312 votants, ce qui est bien, il me semble. Le ZENITH l’a emporté avec 695 voix, soit 52,9 % des voix alors que la proposition Juste FEUILLAT a emporté 617 voix soit 47,8%. Il y avait quand même un vrai débat entre les deux propositions. Peut-être d’ailleurs que nous trouverons sur le jardin partagé, ou sur quelque chose le moyen de remettre quelque part la mémoire de M. FEUILLAT. Je vais demander à Alain GIORDANO de commenter puis de nous dire comment lors du prochain conseil municipal, nous pourrions officialiser définitivement cette dénomination. »

M. GIORDANO : « Ecoutez M. le Maire je vous remercie pour plusieurs raisons. Tout d’abord, je ne veux pas être un Adjoint hors sol, je suis donc venu ici pendant un exercice de démocratie locale très intéressant où M. HITZ et Mme BRIATTE ont bien œuvré puisqu’il s’agissait des questions des espaces verts et des déplacements doux qui font partie de ma délégation. Je ne salue pas l’ensemble des élus mais il faut dire qu’avec les élus du 3^e arrondissement j’ai pas mal de lien, avec toi aussi Thierry, et cela me fait particulièrement plaisir. Nous avons d’ailleurs inauguré quelques emplacements ensemble, le square René CLAIR en face la Maison du Judo, où j’avais bien aimé ton discours, discours très écologique mais en même temps porté sur l’incidence de l’écologie sur autre chose que l’écologie. C’est ce que j’appellerai moi l’écologie pragmatique, c’est-à-dire faire une écologie qui quelque part va rencontrer la santé. Tu me diras qu’en ce qui te concerne c’est assez logique. Mais aussi qui rencontre le cadre de vie, le bien vivre ensemble ... Je pense que l’écologie doit être autre chose que simplement l’écologie. L’écologie doit être quelque chose qui touche à plein de domaines. J’entends à côté de moi des mots qui portent et vous laissez le soin de les assumer et de les porter quand vous êtes sur vos délégations. Nous avons aussi inauguré le stade vert Simone PRESLE. Très bientôt, nous allons devoir inaugurer le square et notamment ce futur parc RVI, qui du

coup à un nom qui est ZENITH. Je vous dis tout de suite ce n'est pas quelque chose qui est manipulé car en ce qui me concerne, Thierry le sait, j'étais plutôt sur Juste FEUILLAT. Tu vois finalement, en ce qui concerne mon vote, nous ne sommes pas loin car 617 contre 695. Mais c'est bien car au moins, l'ensemble des habitants s'est prononcé plutôt sur ZENITH. Mais, quelque part au-delà du nom, je pense qu'il faut retenir autre chose c'est ce que représente ce parc en cœur de ville. Nous en avons parlé tous les deux, nous avons abordé comment mettre en place ce parc et nous avons travaillé aussi avec les conseils de quartiers. Je remercie, notamment au Château Montchat lorsque j'avais été invité avec Mme BRIATTE, le conseil de quartier Montchat avec Mme BERGER-GROSPIRON, et d'autres personnes du 3^e arrondissement avec qui nous avons travaillé. En fait, rapidement, les conseils de quartiers m'ont alerté sur un point sur lequel je suis pleinement conscient, mettre des espaces verts au milieu de l'urbain, au milieu du béton, cela a une autre incidence que seulement du visuel. Souvent nous voyons l'espace vert comme quelque chose de visuel, point barre, c'est tout, c'est terminé. Or en termes de santé, si je parle simplement en ces termes, cela a un impact. Justement, ce que je voulais vous dire c'est que cela va être une première nationale, il va y avoir une étude d'impact santé qui va être menée avec un financement du Ministère, étude pour mesurer l'impact d'un espace avant et après sa création. Pour la première fois en France, cela va être mesuré sur un espace vert et c'est justement sur ce parc, ZENITH. Nous avons déjà pris toutes les mesures nécessaires. Vous allez me dire, les mesures de quoi ? Je vous donne un seul chiffre car je ne veux pas garder la parole trop longtemps. Il y a une étude canadienne qui a été confortée par une étude américaine (pas d'étude en Europe), qui montre que 1€ investit dans un espace vert amène 7€ en bénéfice pour l'habitant. En bénéfice de quoi ? Et bien le sentiment de bien-être, de santé, d'économies en termes d'achat de médicaments et plein d'autres choses. Du coup, lorsque nous mesurons les choses cela fait 7€ pour 1€ investit, c'est quelque chose d'important. Il va y avoir une étude qui va justement mesurer cet apport d'un espace vert. C'est quelque chose d'assez important et je me félicite que ce soit fait dans le 3^e arrondissement et précisément avec Thierry PHILIP qui a cette particularité d'être très sensible à la notion de santé et notamment au niveau des espaces verts. Le parc ZENITH fait à peu près 1 hectare (8000 m²), en englobant la voirie qui est aux alentours. Je pense que nous pouvons bien travailler sur cet espace pour essayer de faire quelque chose de plus qu'agréable et qui convienne aux habitants. Après ce que je dis souvent c'est que lorsque nous installons un espace vert, il n'y a pas que de la pelouse. Voyez par exemple, c'est un peu particulier mais vous pouvez voir ce que cela apporte sur un environnement, un arbre équivaut en photosynthèse et résultat de filtration à un hectare de pelouse. Il vaut mieux installer des arbres que des hectares. Il y aura dans ce parc une cinquantaine d'arbres, et un arbre équivaut à absorber la pollution d'un airbus A320 sur une année. Vous voyez un peu l'intérêt de planter des arbres en cœur de ville. Vous allez me dire que c'est rien oui, mais quand on installe un millier d'arbres par an dans une cité cela apporte quelque chose. Le parc ZENITH va être quelque part un modèle au niveau de la France entière puisque nous allons pouvoir mesurer dans ce parc là l'incidence avant et après d'un parc dans un milieu bétonné et urbain. C'est tout ce que je voulais dire sur ce parc. Je suis très fier qu'il y ait eu une opération de démocratie locale organisée pour trouver un nom et puis aussi très fier qu'il y ait une étude d'impact sensée sur ce parc. Je pense que ce parc qui revient dans le giron du 3^e arrondissement cela me semble, M. le Maire, tout à fait logique. Je vous remercie de m'avoir invité et je pense que comme vous dites, vous m'avez mis au début du Conseil d'Arrondissement mais je vais me faire un grand plaisir d'assister à votre séance. »

M. PHILIP : « Tu es le bienvenu et merci beaucoup. »

II – Vote des rapports

M. PHILIP : « Nous passons aux rapports, et nous allons commencer par les n°13 et n°14 car M. BENHAYOUN a des obligations. Les deux rapports vont être présentés ensemble car il y a une logique à les relier et ensuite nous les voterons un par un. »

13 – 25196 - Programmation PEDT 2016/2017 - Ajustements et compléments

M. BENHAYOUN, rapporteur, donne lecture du dossier : « Deux délibérations effectivement qui sont relativement liées dans la mesure où la première fait état d'une redistribution de crédits budgétaires dans le cadre des projets périscolaires et des projets scolaires portés par les écoles et nos accueils de loisir du vendredi après-midi. Cela concerne notamment l'élémentaire Nové Jossierand et également l'élémentaire André Philip. La deuxième délibération quant à elle, fait état du nombre d'enfants scolarisés sur la Ville de Lyon qui augmente chaque année. Les prévisions démographiques

confirment la poursuite de cette croissance. Des travaux immobiliers sont nécessaires lors de chaque rentrée scolaire. Nous avons initialement accordé un montant de 800 000€ pour les ouvertures de classes pressenties de 2017 à 2020. Néanmoins l'augmentation de la démographie telle que je l'ai indiquée tout à l'heure, nécessite des moyens supplémentaires puisqu'ils sont normalement estimés à 340 000€ par an. Afin de répondre à ce besoin, il est proposé une augmentation d'1 million € sur cette opération et de porter le montant global à 1 800 000€. Je voudrais également souligner un point que je trouve particulièrement intéressant car je suis passé rapidement dessus. Le tableau 3, attributions projet temps périscolaire, fait référence à une subvention de 5000€ à destination de l'USEP que nous connaissons depuis des années et qui fait un travail absolument remarquable sur notre arrondissement. Il a un triumvirat à sa tête, les écoles Meynis Louise, Viala et Rostand dans le 6^e arrondissement. Travail remarquable notamment pour les chemins de la mémoire et la fête du sport sur lesquels nous travaillons avec Claudine RICHNER, Maud ROY et moi-même assez fortement. Ce sont quasiment une trentaine de classes de l'arrondissement et du 6^e qui participent à ces activités dans le cadre des commémorations des dates anniversaires des différents guerres dont la seconde guerre mondiale. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 – 25200 -Programmation Pluriannuelle d'Investissement - Augmentation du montant de l'opération 60020589 « Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » - Programme 00006 AP n° 2015-3

M. BENHAYOUN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1 - Approbation du Budget Primitif 2017 – Etat Spécial d'Arrondissement.

Mme BLEY, rapporteur, donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération nous propose d'examiner le budget primitif et l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2017 tel qu'il résulte de la décision du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 qui a fixé le montant global des dotations aux arrondissements à 5 156 867 € et de la conférence des maires d'arrondissement du 30 juin 2016 pour les modalités de répartition.

Comme je vous le disais en 2016 les ressources de notre mairie sont limitées et fixées pour les 3 années 2016 à 2018, à périmètre constant. En conséquence nous retrouvons des montants identiques à ceux de 2016 tant pour les investissements que pour le fonctionnement.

Pour la **dotation d'investissement** qui est, rappelons-le, de 2 €/habitant sur la base des statistiques au 1^{er} janvier 2015, son montant reste inchangé à **199 062 €**

La dotation globale de fonctionnement résultant de

-la Dotation de gestion locale s'établit à	729 183 €
-et la dotation d'animation locale à	75 895 €
S'établit à	805 078 €

A remarquer cette année, la prise en compte :

- des dépenses spécifiques pour les élections présidentielles et législatives (fournitures administratives, matériel (urnes), boissons, café etc.),

-la stabilisation des dépenses liées aux événements organisés par la Mairie qui sont maintenant fixés (Vœux, Spectacle du nouvel an, Maillage, Banquet républicain, Forum des associations et Semaine bleue),

-la poursuite des ajustements de crédits entre le budget primitif et compte administratif en actualisant le chiffrage des dépenses par une prévision réaliste,

-la poursuite de la dématérialisation pour dégager des économies de gestion.

Je sollicite mes chers collègues votre avis favorable sur ce budget primitif 2017 et sur l'état spécial présenté par nature et par fonction dans ce rapport et d'avance je vous en remercie. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention des élus du groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES – ENSEMBLE POUR LYON (P. BERAT et P. HUGUET)

2 – 25309 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances

M. CORAZZOL rapporteur, donne lecture du dossier : « Aujourd'hui c'est la date anniversaire du 201^{ème} anniversaire de Georges BOOLE, mathématicien anglais qui est à l'origine de l'algèbre binaire, qui est la base de l'informatique, c'est donc lui qui a créé la base du langage informatique, le fameux 0 – 1. Sans lui je ne pourrais pas vous présenter ce dossier sur la dématérialisation. Qu'est-ce que ce dossier sur la dématérialisation, c'est la création d'un espace de consultation et de téléchargement pour les élus dans lequel les services iront déposer l'ensemble des documents de séances, que ce soit les documents de commissions, du conseil d'arrondissement, des conseils municipaux ainsi que les commissions générales. L'idée n'est pas de supprimer la totalité du papier mais de n'utiliser du papier que lorsque nous en avons besoin en tant que tel. En même temps, l'ensemble des conseillers se verront attribuer la dotation d'un équipement informatique qui au-delà de l'utilisation en conseil municipal ou en conseil d'arrondissement, permettra à chacun d'entre vous de pouvoir travailler sur leurs délibérations et sur leurs dossiers. Voilà rapidement ce que je pouvais dire sur cette délibération. 98% des élus ont accepté la dématérialisation et il me reste à en convaincre encore 2% dans la durée du mandat, et j'espère bien y arriver. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – 25045 - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) pour la mise en œuvre conjointe du programme national "Parler Bambin" et le versement d'une subvention de fonctionnement.

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « « Parler Bambin », une appellation qui pourrait prêter à sourire s'il ne s'agissait là d'un programme des plus sérieux. Coordonné par l'Agence Nationale des Solidarités Actives, et destiné à combattre, dès le plus jeune âge, les inégalités dans l'acquisition du langage et de ses codes. La Politique Petite enfance de la Ville de Lyon s'emploie déjà à lutter contre les stéréotypes et à promouvoir l'égalité des chances au travers de son projet social et éducatif. La méthode « Parler Bambin » a été élaborée dans cette même perspective. Sur l'ensemble du territoire national, 80 structures d'accueil Petite enfance se sont déclarées volontaires pour mettre en place cette expérimentation. A Lyon, et dans le 3^{ème} arrondissement plus précisément, les crèches associatives Monchat Botté, Myrtille, Jacques Prévert, intégreront progressivement le dispositif de formation et d'application « Parler Bambin ».

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ce partenariat entre la Ville de Lyon et l'ANSA. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – 25044 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit là du premier avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF pour la période 2015-2018. En 2016, l'offre d'accueil et les dispositifs de fonctionnement en lien avec la Petite enfance ont été renforcés. De nouveaux financements doivent donc être intégrés au CEJ pour en tenir compte et contribuer ainsi à l'accompagnement des familles lyonnaises. Nous concernant dans le 3^{ème} arrondissement, l'extension des Lucioles avec 8 places d'accueil supplémentaires. Un établissement que nous aurons prochainement le plaisir d'inaugurer avec les responsables de la CAF. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - 25040 - Renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite enfance, dans les 1er, 2e, 3e, 7e et 8e arrondissements

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Un rapport plus « classique » avec le renouvellement des conventions pour les associations gestionnaires d'équipement Petite enfance. C'est le cas de l'établissement d'accueil « Une souris verte », situé dans le 3^{ème} arrondissement, dont la convention était arrivée à échéance. Pour lui permettre de poursuivre ses activités, au service des familles, il vous est proposé un renouvellement de la convention cadre et de la

convention d'occupation temporaire des locaux de l'association. Merci de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – 25226 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local (FAL) et du fonds d'initiatives locales (FIL) au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) - Annulation de la subvention de 1 000 euros attribuée à l'association Maurice Langlet en action approuvée en septembre 2016 - Approbation d'un avenant à la convention d'investissement signée avec Grand Lyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec à Mermoz-Nord

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Après la Petite enfance, un dossier Politique de la Ville avec, nous concernant dans le 3^{ème}, un très joli projet de création d'un journal intergénérationnel. Ce projet, porté par Le café enchanté, dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales, s'adresse aux enfants accueillis à l'association Awal et au Centre social Bonnefoi. Les ateliers, animés par l'équipe de Patatras Mag, permettront aux enfants de s'initier au métier du journalisme et de rencontrer les anciens du quartier Moncey, notamment les usagers du K-fé social de l'Olivier des Sages. Pour financer cette action, une subvention de 1500 euros est proposée à votre approbation. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – 25224 - Annulation de la subvention de 17 000 euros allouée à l'Association Femmes Informations Liaisons dans le cadre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples et attribution d'une subvention du même montant à l'Association VIFFIL-SOS Femmes suite à une fusion absorption

M. JACQUET, rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit comme vous venez de le rappeler de l'annulation d'une subvention attribuée à l'association FIL depuis plusieurs années et depuis qu'elle tient une permanence en Mairie du 3^e arrondissement. Cette association qui fête ses 25 ans, a fusionné avec l'association VIF de Villeurbanne qui travaillait sur la même problématique, les violences faites aux femmes et l'accompagnement nécessaire y compris pour les enfants de ces familles qui sont en difficulté. Bien entendu cette fusion est préparée depuis 2013. Elle s'opère sur demande de l'État et elle s'est concrétisée début 2016. Elle peut présenter, bien entendu des opportunités par mutualisation des moyens, des compétences et de l'expérience, mais elle se heurte à la réduction des dotations de l'État qui était une des motivations première pour demander cette fusion. Notre vigilance est donc sollicitée et elle est permanente. Elle se manifestera le 25 novembre à l'occasion de la journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et bien entendu je vous demande de voter favorablement pour cette délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. PHILIP : « Mme SERAPHIN va présenter les deux rapports 8 et 9 à la suite et nous les voterons ensuite un part un. »

8 – 25176 - Lyon 1er, 3e, 4e et 7e arrondissements - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) "Habitat indigne" prolongeant l'opération en 2017

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier : « Le Programme d'Intérêt Général intervient à l'échelle de l'immeuble entier, très dégradé et sous procédure d'insalubrité ou de péril. Le PIG Habitat Indigne a été programmé pour 5 ans sur la période de 2011 à 2016, donc date anniversaire cette année. Le PIG Habitat Dégradé a été programmé également pour 5 ans, pour la période de 2012 à 2017. Sur le 3^e arrondissement, 131 meublés font l'objet de ce programme Habitat Indigne et Habitat Dégradé. Ce qui nous est demandé aujourd'hui est d'approuver le rapport n° 8 qui concerne les modifications pour la prolongation du PIG Habitat Indigne jusqu'en 2017. Je vous ai parlé de la date d'anniversaire qui prend fin cette année et pour qu'il y ait un lien avec le PIG de l'Habitat Dégradé, nous demandons une prolongation du programme Habitat Indigne. L'avenant n°2 doit-être signé entre les différents partenaires : l'État, l'ANAH, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon. Le rapport n°9

concerne, les modifications sur l'aspect financier de l'opération du PIG sur l'Habitat Dégradé. L'avenant n°1, concerné, doit être signé entre les différents partenaires, Ville de Lyon et Métropole de Lyon. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – 24982 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière relative à l'élaboration et à l'animation du Programme d'Intérêt Général immeubles sensibles habitat dégradé dans les 2e, 3e, 5e, 6e, 8e et 9e arrondissements entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2017

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – 24872 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des publics en situation de précarité, pour un montant de 6 385 euros

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – 25036 - Attribution de subventions pour un montant total de 33 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable

Mme BRIATTE, rapporteur, donne lecture du dossier.

M. BERAT : « Oui pas de souci sur les dossiers du 3^e arrondissement que nous allons voter, mais par contre juste une suggestion, si vous pouviez faire passer le message. L'incubateur Ronalpia, « le collectif des Flous Furieux », je me demande s'il ne faudrait pas décaler ce projet en culture, car je ne vois pas bien la dimension économique qu'il peut avoir. Il vaudrait peut-être mieux le remettre sur un budget qui lui convient mieux. »

M. PHILIP : « Nous passerons le message. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – 24871 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 22 480 euros - Approbation et autorisation de signer une convention

M. BEL, rapporteur, donne lecture du dossier : « Le projet de délibération qui vous est proposé ici concerne deux associations du 3^{ème} arrondissement, pour un montant global de 15800€.

La première, « UNI CITE » que je vous ai déjà présentée, et qui pour mémoire fait un travail admirable avec ses jeunes en service civique auprès des personnes âgées notamment dans les résidences ou EHPAD de l'arrondissement. La subvention présentée prévoit une légère hausse et passe de 13 500 € en 2015 à 15 000 € cette année.

La deuxième, « Rencontre et partage » est une association ancienne de l'arrondissement pour laquelle sa présidente est Mme Edith DAL AGLIO se dépense sans compter depuis longtemps et jusqu'à peu sans rien demander à personne. Cette association s'est donnée comme mission d'apporter un peu de loisir et de chaleur à des personnes seniors ou pas, ayant des très gros problèmes de vue, en leur proposant de se réunir régulièrement pour des jeux et des animations divers. Cette association mérite sans conteste notre soutien moral et financier qui reste somme toute très modeste puisque la subvention présentée est de 800 €.

Merci chers collègues d'avoir un regard bienveillant quant à l'octroi de ces subventions, et donc de valider par votre vote ce projet de délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 – 25119 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles pour un montant global de 27 200 euros – Enveloppe "Fonds d'Intervention Culturelle – FIC"

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier.

M. BERAT « Les Arts Numériques, je trouve cela très intéressant, mais par contre allons-nous voter de façon récurrente, chaque année pour qu'elle est la même subvention ? Ce festival ne peut-il pas trouver un moyen, comme d'autres le font, de s'autofinancer à termes, ou allons-nous être dans la récurrence du soutien public ? Je vois que cela fait 3 ans que nous sommes sur le même montant, apparemment sans incitation à ce que l'on trouve des ressources différentes, mécénat ou autre... c'est bien que la collectivité impulse mais c'est bien aussi que le relais soit pris par d'autres sources de financement y compris dans la culture. »

M. MALESKI « Je suis d'accord avec vous, simplement chaque année le nombre de participants augmente, donc je pense qu'à termes peut-être que le festival arrivera à trouver d'autres moyens de financements entre autre le mécénat qui peut tout à fait être quelque chose à tenter. »

Monsieur ACHACHE met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 – 25038 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043,00 euros (illuminations) et 23 313,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit de voter des subventions pour les associations de commerçants pour les fêtes de fin d'année, et nous sommes sur une période qui commence le 18 novembre et qui se terminera le 8 janvier 2017. Il ne s'agit pas des subventions que nous accordons pour les manifestations du 8 décembre. Pour les associations de commerçants il ne pourra pas y voir de manifestations organisées les 8, 9 et 10 décembre, puisque ces manifestations-là sont concentrées sur la Presqu'île essentiellement. En revanche, si des animations ont été prévues par des commerçants dans différents quartiers, des dates leur sont proposées pour décaler ces manifestations-là soit en amont soit en aval du 7, du 8, du 9, et du 10 décembre. Nous avons plusieurs associations du 3^e arrondissement qui sont concernées.»

M. PHILIP « J'ajoute qu'éventuellement nous pouvons accepter que des manifestations aient lieu à l'intérieur, mais qu'elles sont strictement interdites à l'extérieur les 8, 9 et 10 décembre. »

M. MALESKI « Les forces de police et de sécurité seront concentrées dans le centre-ville. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – 24928 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre du volet culture de la politique de la ville

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – 24540 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association "Le 44, Maison des Passages", sise 44 rue Saint Georges à Lyon 5e, pour la 3e édition "Le chemin vers une alternative interculturelle" et le nouveau cycle "Dialogues méditerranéens" et d'une subvention de 6 000 euros à l'Association "Reporters Solidaires, sise 7 rue de la Part-Dieu à Lyon 3e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016 lié au journalisme et à la presse.

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – 25166 - Attribution d'une subvention de 2 400 euros à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation de la Coupe du Monde de fleuret féminin les 16 et 17 décembre 2016 à la Halle Vivier Merle - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat

M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Je ne vous présente plus la Société d'Escrime même si vous ne le savez pas forcément, elle fêtera son 163^e anniversaire cette année, club qui date de 1853 et qui fait pour la onzième fois cette année, une coupe du monde de fleuret féminin qui aura lieu les 16 et 17 décembre à la Halle des Sports, boulevard Marius Vivier Merle. Je vous

demande de voter favorablement pour cette subvention de 2400€ soit un budget total qui s'élève à un peu de 15000€, subvention reçue en fonctionnement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 – 25304 -Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association CARGO pour l'organisation de l'événement "Tigaly", du 14 au 17 avril 2017

M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une association beaucoup plus jeune cette année car elle fêtera son 7^e anniversaire et que le chiffre 7 est important. Il s'agit du Tournoi International Gay de Lyon qui aura lieu du 14 au 17 avril, le 17 avril étant le lundi de Pâques. Pour le 3^e arrondissement, nous auront le tournoi de badminton comme chaque année à la Halle des Sports pour une subvention de 5000€.»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – 25163 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution de subventions et approbation de conventions de parrainage

M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Dans le cadre des Jeux olympiques de Rio 2016, comme vous le savez, notre club de boxe a fait la Une des journaux en l'occurrence le Boxing Lyon United, avec l'un de ces membres qui a été sélectionné en lourd, Paul OMBIA BIONGOLO. Il a fêté là-bas d'ailleurs son 20^e anniversaire, sa première sélection en équipe de France et ses 1^e JO. Malheureusement, il revient, comme on appelle cela dans le milieu sportif avec la médaille en chocolat à savoir la 4^e place, pas de chance car il est tombé au 1^e tour contre le champion du monde en titre. Nous avons une athlète du 3^e arrondissement en la personne de Oumy FALL qui était-elle dans les jeux paralympique en handibasket. Cette délibération vient pour un complément car la Ville aide les sportifs de haut niveau sur les 3 années qui précèdent l'année olympique et là il s'agit du dernier versement pour ceux qui sont partis aux JO de manière effective pour un montant de 7500€. Ce que je tiens à préciser c'est que la Ville de Lyon reste dans ces attributions et ne verse pas ce montant directement à l'athlète mais à son club avec un contrat pour que le club s'engage à dépenser cette sommes uniquement en faveur de la préparation de l'athlète. Bien entendu cela fera plaisir à certains d'entre vous, il y a des compensations que l'on demande aux athlètes, comme de porter les couleurs de Ville de Lyon, régulièrement, de faire des manifestations pour la Ville ou pour les écoles de la Ville et de participer à certaines manifestations de l'Office de Sports de Lyon. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 – 25191 - Lyon 3e - Ligne C3 - Convention de servitude d'implantation des consoles d'éclairage public

M. PEISER, rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit dans le cadre du projet C3 de l'aspect éclairage public. Vous savez que la reprise du cours Lafayette est une reprise globale et dans les travaux figurent l'éclairage public. L'éclairage public est une compétence de la Ville et dans le cadre de ce projet elle a délégué cette compétence au SYTRAL. La présente délibération a pour objet les conventions à passer avec les copropriétés pour l'ancrage de l'éclairage public en façade et le cas échéant pour la mise en œuvre de cet encrage. En effet, il y a deux intérêt à avoir un éclairage en façade, le premier est donc de permettre un meilleur éclairage de la voirie et le deuxième est d'éviter d'avoir un mobilier urbain supplémentaire sur les trottoirs et donc de favoriser ainsi les déplacements. »

M. HEMON : « Ce dossier aborde le sujet du C3, du double site propre, des travaux en cours. Je ferai le point rapidement sur la partie qui longe le 3^e arrondissement, pour vous dire où nous en sommes. Vous vous rappelez que depuis le 4 juillet dernier le cours Lafayette, compris entre le quai Augagneur et l'avenue Maréchal de Saxe est fermé à la circulation : c'est ce que nous appelons « l'opération Molière ». Des déviations de circulation ont été mises en place pour les automobiles, les vélos les différentes lignes de bus concernées par cet itinéraire. Vous avez peut-être remarqué qu'en juillet et août, ont eu lieu les travaux préparatoires menés par les concessionnaires pour dévier et remettre à neuf les réseaux d'assainissement d'eau, de gaz, d'électricité, des télécoms et que maintenant depuis début septembre ont lieu ce que nous appelons les travaux d'aménagement du double site propre, mais aussi tous les travaux de « façades à façades » sur ce secteur-là. Déjà à ce stade, je vous invite à aller

voir puisque que nous en sommes à la pose des bordures, cela permet bien de voir comment va se dessiner le cours Lafayette. Il y a trois secteurs sur cette partie qui sont traités de manière un peu différente. Les secteurs vont de Saxe à Garibaldi, de Garibaldi à Thiers et de Thiers à Villeurbanne. Pour les secteurs Saxe/Garibaldi et Thiers/Villeurbanne, les travaux préparatoires seront terminés d'ici fin 2016 et ce sera donc début 2017 que les travaux d'aménagement du C3 de façades à façades démarreront. Sur le secteur Garibaldi/Part-Dieu, les travaux préparatoires ont démarré depuis le mois de septembre et dureront jusqu'à l'automne 2017 et les travaux d'aménagement y débiteront à l'automne 2017. Tous ces nouveaux travaux en cours, hormis l'opération Molière, seront tous organisés et opérés en demi-chaussée, c'est-à-dire qu'il restera toujours la moitié de la chaussée disponible aux véhicules particuliers, aux vélos particuliers et aux autobus collectifs. Enfin je crois important de vous dire que sur ces chantiers, jusqu'ici le planning est tenu et que le cours Lafayette sera rouvert à la circulation automobile et cycliste le 30 novembre en fin de journée. Vous trouvez toute ces informations et bien d'autres sur le site internet du SYTRAL et concernant le SYTRAL j'en profite M. le Président pour vous dire que sa Présidente vous salue bien, Mme Annie GUILLEMOT, à ne pas confondre avec Mme VERSAIRE même si elle porte le même prénom. »

M. BERAT : « Je suis content de voir que M. HEMON se rallie à ce dossier car j'ai cru comprendre qu'il avait une autre vision de l'aménagement, mais donc maintenant vous êtes le vendeur du projet pour le compte du SYTRAL même si je n'ai pas trop compris contre intervention, mais je note l'évolution sur le fond, c'est bien. Plus sur le fond du projet C3, pour dire que nous considérons toujours que c'est un investissement complètement décalé par rapport aux besoins. On construit une infrastructure qui ne répondra pas aux besoins de transports en commun de façon satisfaisante. L'investissement financier est tout à fait démesuré par rapport au gain de temps qui sera permis par cette infrastructure. En construisant cette infrastructure, nous réduisons le cours Lafayette qui était un axe de sortie de la Ville, et je pense que nous aurons du mal à nous en remettre. En termes d'embellissement du cadre urbain, le moins que nous puissions dire c'est que pour l'instant nous n'y sommes pas, notamment avec l'arrachage des arbres sur une partie du cours Lafayette. Nous gardons l'avis très négatif sur ce projet. Ce dossier c'est une mesure de mise en œuvre du projet C3, donc nous maintenons notre votre négatif.»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE des élus du groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES – ENSEMBLE POUR LYON (P. BERAT et P. HUGUET)

M. PHILIP : « M. PEISER va présenter les deux rapports 23 et 24 à la suite parce qu'ils sont liés et nous les voterons ensuite un part un.»

23 – 25109 - Evolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles.

M. PEISER, rapporteur, donne lecture du dossier : « Peut-être avant de vous présenter ces deux délibérations, faire rapidement un point sur le stationnement payant en surface dans le 3^e arrondissement. Actuellement dans le 3^e, il y a à peu près 5700 places de stationnement payant et 11700 places de stationnement gratuit. Pour le stationnement payant, car cela nous concerne plus particulièrement dans les deux délibérations qui vous seront proposées ce soir, 52% du stationnement payant est occupé par des paiements horaires, des personnes qui viennent et qui mettent de l'argent dans les parcmètres et 40% (chiffre intéressant) sont liés à des forfaits résidents. La part des résidents occupe 40% du stationnement payant. 5% sont occupés par des personnes à mobilités réduites, pour lesquelles vous savez que celles-ci ne payent pas le stationnement et puis le reste, 3% des professions médicales notamment. Dans le 3^e arrondissement, le taux d'occupation des places est de 82% ce qui le situe dans la moyenne de la Ville de Lyon qui est de 83%. Pour le CEREMA qui est un institut technique qui gère toutes les problématiques de circulation, il considère qu'en dessous de 80% le stationnement est aisé, entre 80 et 90% il est satisfaisant et au-delà de 90% il est difficile. Nous sommes donc dans notre arrondissement, dans une situation satisfaisante. Ce qu'il convient aussi de regarder par rapport au stationnement, c'est le taux de rotation, puisque l'intérêt est que les véhicules bougent. Les études qui ont été réalisées, notent les éléments suivants :

- Lorsqu'il y a une zone de gratuité, il y a une rotation de véhicules à journée, de deux véhicules par jour.

- Lorsqu'il y a une zone de stationnement payant peu contrôlée, la rotation des véhicules est de 4 véhicules par jour.
- Enfin, quand il y a une zone de stationnement payant bien contrôlée, la rotation des véhicules est de 8 véhicules par jour.

Nous voyons donc bien l'intérêt d'une part, du stationnement payant et d'autre part de la vérification de son paiement, puisqu'il permet une meilleure rotation des véhicules et donc une meilleure utilisation par tous de la voirie et notamment du stationnement. Voilà un peu pour le panorama rapide du stationnement payant sur le 3^e arrondissement et il est vrai que c'est une thématique qui ne revient pas souvent heureusement car nous ne changeons pas les tarifs tous les ans, mais du coup il me semblait intéressant de dresser un peu cet état des lieux. »

M. PHILIP : « Nous pouvons ajouter à ce que M. PEISER a dit, effectivement comme il faut à la fois mettre des parcmètres et contrôler cela coûte cher, il faut faire des priorités, et nous avons donc priorisé depuis plusieurs années maintenant cela autour de la gare de la Part –Dieu avec un certain succès semble-t-il par rapport à nos objectifs. »

M. PEISER : « La première délibération concerne la simplification de la grille tarifaire du stationnement. La première mesure qui est prise, est la suppression d'une zone de tarification. Actuellement, il y a 3 zones : la zone presto, la zone chrono et la zone tempo. La zone chrono, je vous renvoie à la délibération où vous aurez tous les chiffres, est un peu une zone intermédiaire dans sa tarification, et donc celle-ci est supprimée. Pour le 3^e arrondissement, nous sommes concernés, non pas par la zone presto, puisque celle-ci ne concerne globalement que la Presqu'Ile, mais par la zone chrono, mais de manière assez légère puisque sont concernées par cette zone, l'avenue Maréchal de Saxe, le cours de la Liberté et le futur cours Lafayette (puisque pour le moment c'est en travaux). Ces trois zones qui sont en zone chrono, vont passer en zone tempo, et feront l'objet d'une tarification un peu moins élevée. La deuxième mesure qui est proposée dans cette délibération, est la suppression et l'inclusion du quart d'heure gratuit dans la tarification. C'est peut-être quelque chose qui peut porter à discussion et les motifs qui sont liés à cette modification sont divers. La première raison est que les études ont montré que c'est moins de 1% des personnes qui utilisent cette possibilité d'avoir ¼ d'heure gratuit, mais surtout les personnes qui l'utilisaient s'en servaient pour justifier un stationnement et contester les PV qui étaient donnés pour dépassement de ce ¼ d'heure. Il est proposé de supprimer l'existence de ce ¼ d'heure et de l'inclure dans un forfait puisqu'il y aura un premier forfait de 50cts d'euros jusqu'à 20 minutes alors qu'actuellement le forfait était de ¼ d'heure gratuit plus 50 cts à partir de la 16^{ième} minute. Pour le reste la grille de tarification tempo est sans changement puisque c'est la seule qui nous concerne dorénavant.

La deuxième délibération concerne une meilleure adaptation des tarifs de stationnement pour les professionnels mobiles. Vous trouverez la liste des professions concernées dans la délibération mais globalement en fait, elle concerne les artisans, et les métiers du bâtiment. La première mesure qui est proposée, est la création d'un abonnement annuel de 240€ que les artisans pourront souscrire. Cet abonnement leur permettra d'avoir une première heure gratuite. Cette mesure s'applique également aux professions de santé. Comme vous pouvez le constater, il s'agit essentiellement d'interventions à domicile, et non pas de livraison. Par exemple si vous voulez vous faire livrer un gâteau d'anniversaire à domicile ce sera fait dans un autre cadre, celui de stationnement sur livraison qui lui est gratuit mais pour 20 minutes uniquement. Cette mesure a été présentée aux différents partenaires, la Chambre des métiers, le Conseil de l'Ordre... qui n'ont pas posé de difficultés particulières. Je rappelle sa construction : un abonnement de 240 € par véhicule et la première heure d'intervention gratuite, puis un paiement à la minute au-delà, le tout lié à une gestion à distance à partir de plateforme pour gérer le stationnement. L'idée générale vis-à-vis des professionnels est de faire en sorte que les professionnels mobiles ne soient pas verbalisés parce qu'ils n'ont pas pu remettre de monnaie dans les parcmètres. C'est ainsi, leur permettre d'avoir une faculté d'intervention en urgence, ou en consultation inférieure à 1 heure pour les forfaits. C'est une simplification dans leur activité puisqu'ils pourront gérer le paiement de leur stationnement directement avec leur smartphone. »

M. BERAT : « Sur ces deux délibérations, nous allons voter favorablement pour les nouveaux tarifs pour les professionnels mobiles car c'était une mesure que nous proposons aussi dans notre projet municipal. Cela nous semble très important de faciliter la vie de ces professionnels qui ont de vrais problèmes d'intervention en ville. Cela pouvait même aller jusqu'à des problèmes pour les habitants de ne plus avoir droit à certains services. Par contre, nous voterons négativement pour le nouveau tarif du stationnement payant sur voirie pour la raison suivante, c'est qu'en fait même si vous ne le dites pas et si c'est un peu masqué par les grilles techniques, cela correspond à un surenchérissement du

stationnement pour les usagers. Certes, nous ne parlons que de quelques centimes d'euros à chaque fois, mais nous voyons bien que la politique municipale que ce soit sur les nouveaux temps scolaires ou que ce soit sur la politique du stationnement, en demande plus à l'utilisateur, en demande plus à l'habitant, et que dans la période que l'on connaît où les temps sont durs je pense que ce ne sont pas de bonnes politiques, donc nous voterons non sur cette augmentation des tarifs. »

M. PEISER : « Cette augmentation des tarifs reste extrêmement limitée puisqu'actuellement, les recettes sont d'environ 12 millions d'euros par an et à terme il est prévu une recette complémentaire de 2 millions d'euros. Ce n'est pas non plus un doublement, ou un triplement des tarifs, c'est une légère progression. »

M. BERAT : « Ce ne sont pas les prévisions dans le champ papier qui m'intéressent mais ce que les gens ont besoin de sortir en plus de leur portefeuille pour payer leur stationnement, ce n'est pas tout à fait la même chose. »

M. PEISER : « Ceci étant dit, le plus important me semble-t-il, est aussi le respect du stationnement payant qui est une règle de civilité de tous, du respect de la voirie. Je pense qu'il faut commencer par là car actuellement aujourd'hui il y a un certain nombre de choses à faire sur ce respect du stationnement payant. »

M. BERAT : « J'ai oublié mon 3^e point M. le maire, vous disiez que vous aviez priorisé les zones de stationnement et que c'était plutôt un succès sur la Part-Dieu, je voudrais rappeler quand même que votre 2^{ème} priorité qui était l'hôpital Edouard Herriot, dont nous avons parlé il y a quelques temps ne me semble pas être, pour le coup, une réussite. Je pense que cela n'a pas été une bonne priorité. Quand vous citiez les taux de remplissage du stationnement payant en disant que nous étions à la moyenne de la Ville, je pense que si les choses se passaient bien sur HEH, on serait nettement plus haut. Cela doit faire baisser la moyenne vu le nombre de places vides. »

M. PHILIP : « M. PEISER qui est un grand spécialiste de HEH va vous répondre. »

M. PEISER : « La situation sur HEH, nous la connaissons, vous nous la rappelez régulièrement. Pour le moment nous sommes toujours en période d'observation. Nous avons déjà indiqué précédemment que nous avons étendu la zone du stationnement payant aux riverains immédiats qui n'étaient pas concernés par la rue Trarieux mais qui pouvaient venir y stationner. Pour le moment, les mesures supplémentaires à prendre, concernent le Parc Chaussagne car c'est là essentiellement qu'ont lieu les nuisances, et d'envisager une verbalisation des personnes qui stationnent autour du parc sur le trottoir. »

Mme CHEVALLIER : « Je voulais profiter de cette délibération pour indiquer un certain nombre de remarques. La première est sur les nouvelles grilles tarifaires. Aujourd'hui les résultats de la dernière enquête ménage montrent que nous avons une forte démotorisation des ménages c'est-à-dire que nous avons dans l'ancienne enquête 0.93 véhicule par ménage et dans la dernière enquête dont les résultats sont parus il y a peu, nous sommes à 0.75 véhicule par ménage, nous sommes vraiment dans une baisse importante. 40 % des ménages n'ont pas de voiture, il faut avoir ce chiffre là en tête et beaucoup d'habitants s'orientent vers des systèmes d'auto-partage par exemple. Nous avons un regret qui est de ne pas avoir profité de ces modifications de grilles tarifaires pour supprimer la 2^e vignette résident qui existe encore aujourd'hui et qui pour nous est un encouragement à la multi possession de voitures. Nous le regrettons, mais nous espérons que cela viendra rapidement. Deuxième chose, dans la délibération, dans les grilles tarifaires qui sont présentées, on parle de gratuité en cas d'alerte pollution de niveau 3 et donc de gratuité s'il y avait une mesure de type circulation alternée qui était mise en place. Nous savons que le Préfet a le projet dans le cadre d'épisode de pollution, de mettre en place une autre mesure à savoir se baser sur les certificats de qualité de l'air mis en place par le Gouvernement, avec des pastilles différentes selon l'ancienneté du véhicule et le type de motorisation. Le Préfet a l'intention d'interdire les véhicules les plus polluants justement en se basant sur ce système de vignettes, il faudra se poser la question de la modification de ces grilles pour s'adapter à cette situation. Sur les tarifs concernant les professions mobiles, c'est une très bonne chose, nous le réclamions depuis longtemps et cela va tout de même faciliter le service. Nous pensons qu'il sera intéressant de réfléchir avec la mise en place du plan oxygène, au fait de réduire les abonnements pour les artisans ou les professions médicales qui feraient l'acquisition d'un véhicule propre. Je pense que c'est vraiment une question à se poser. En effet à quelques jours du 1^{er} anniversaire de la COP 21, ce serait une bonne chose d'encourager encore plus fortement l'usage de véhicules propres. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 – 25107 -Simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie.

M. PEISER, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE des élus du groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES – ENSEMBLE POUR LYON (P. BERAT et P. HUGUET)

25 – 23598 - Approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public

M. VIDAL, rapporteur, donne lecture du dossier.

M. BERAT : « Oui alors, même argumentation que pour le stationnement sur voirie. En fait, c'est très technique et il faut se plonger un peu dans les tableaux, les tarifs, les colonnes et les catégories, mais cela aboutit quand même à ce changement et a un renchérissement pour certaines rues. C'est-à-dire que certains commerces vont payer plus pour leurs accessoires sur voirie ou leurs terrasses. Il s'agit de la même chose, les petites commerçants sont déjà très sollicités, nous l'avons vu sur la taxation de ce qu'ils mettent sur leurs vitrines, ils ont subi des hausses importantes. Là cette hausse liée à des changements de catégories, nous ne semble pas opportune surtout dans la situation économique que nous connaissons. Nous votons également contre cette hausse des tarifs, même si elle est déguisée. »

M. VIDAL : « Il n'y a pas d'augmentation dans aucune rue du 3^e arrondissement... A laquelle ? »

M. BERAT : « Si j'ai lu vos tableaux, la rue Garibaldi par exemple, la rue Paul Bert. »

M. VIDAL : « La rue Paul Bert est la seule exception. »

M. BERAT : « Ben oui, manque de bol, je l'ai vu ! M. BEL ... »

M. VIDAL : « Si vous me permettez je vous réponds. »

M. BERAT : « Vous me demandez les rues, je vous les donne et je continue la liste, rue Garibaldi, rue Paul Bert, Place Antonin Jutard. »

M. VIDAL : « En ce qui concerne les rues, il faut savoir que nous sommes pour la plupart des rues en zone 3 et ces rues en zone 3 c'est 99% des rues, vont être déclassifiées en zone 4. Donc quasiment aucune rues de Lyon à part la rue Paul Bert, peut-être que Mme BOUZERDA voudra dire un mot des places, aucune rue ne subit d'augmentation hormis Paul Bert et Garibaldi, nouvel espace. »

M. PHILIP : « Mme BOUZERDA va essayer de nous expliquer car c'est encore plus confus qu'avant. »

Mme BOUZERDA : « Non, très rapidement, c'est la création d'une nouvelle zone qui est intervenue. Il s'est avéré que nous avons cartographié 1826 rues et nous en sommes aujourd'hui à plus de 1900. Il était important pour nous à l'occasion de ce travail, de déterminer l'ensemble de ces nouvelles rues et surtout également de prendre en compte de nouveaux espaces qui n'existaient pas. C'est l'objectif de la création de cette zone 3. Cette zone 3 permettait d'intégrer des espaces que nous avons à Confluence où un certain nombre de places ou d'aménagements que nous pouvons avoir notamment dans le 3^e arrondissement au droit de la rénovation urbaine. C'était ça l'objectif et c'est toujours celui-là. Il a été créé une zone 3 et donc un tarif pour celle-ci qui n'existait pas. L'ensemble des trois autres zones qui correspondait à l'existant est toujours figé et l'augmentation n'est pas intervenue. Ensuite, s'agissant des places, et bien figurez-vous que c'est une demande qui nous est faite par les commerçants eux-mêmes. C'est-à-dire, un certain nombre de commerçants considéraient que c'était absolument inacceptable pour eux de payer le même prix que ceux qui avaient la chance géographiquement de se situer au droit de très belles places. Je rappelle qu'aujourd'hui pour les commerçants, les terrasses constituent pour certains 30% et pour d'autres près de 50% de leur chiffre d'affaire. Nous prenons également en compte les observations de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous incitent tous les jours à mieux valoriser notre domaine public. L'objectif est de prendre en compte ces nouvelles rues, ces nouvelles places, faire en sorte d'intégrer les nouveaux aménagements de la Ville que nous voulons plus belle, plus agréable à chaque fois et de tenir compte dans cette zone 3 notamment des nouveaux quartiers qui n'existaient pas. Je pense à Confluence, ou des nouveaux aménagements qui ont été faits. Voilà l'esprit et voilà à quoi se limite aujourd'hui cette cartographie qui est destinée essentiellement à pouvoir effectivement, rétablir de la clarté dans le cadre de la classification et du zonage. »

M. BERAT : « Je ne comprends toujours pas s'il y a sur la rue Paul Bert et sur la rue Garibaldi, une augmentation de tarif ? Et si oui par quoi est-elle justifiée ? Parce que je vais vous dire rue Paul Bert,

je ne vois pas en quoi cet axe a été embelli au cours des dernières années, je ne comprends pas la surtaxation ? »

M. BEL : « C'est depuis que je suis arrivé. »

M. BERAT : « Si c'est M. BEL qui est la cause de l'augmentation tarifaire, vous nous le ferez savoir. La rue Garibaldi, je comprends la section qui est vers les Halles qui a été rénovée, quid de la partie après la rue d'Arménie qui est une rue qui va souffrir pendant des années de travaux qui sont en cours, et vous êtes en train de nous dire que nous allons en plus surtaxer les commerces de cet axe ? Je comprends mal la logique. »

Mme BOUZERDA : « D'abord, nous ne surtaxons pas puisque vous constaterez au regard de l'impact de la zone 3 que nous ne sommes pas dans de la surtaxation. Par ailleurs, vous l'avez dit vous-même, la rue Garibaldi est un aménagement dans le cadre des tronçons déjà faits, vous avez pu vous rendre compte que pour les commerces qui bénéficient d'un accès sur les tronçons refaits, leur permet de bénéficier d'une terrasse particulièrement agréable et d'être une annexe de leur commerce. Ce sera également chose faite avec les autres commerces. De plus, la Ville dans le cadre de sa politique commerciale exonère les commerçants qui n'ont pu bénéficier de l'occupation ou de leur terrasse dans le cadre du prochain chantier Garibaldi. »

M. PHILIP : « Paul Bert, quelle est alors la justification ? »

Mme BOUZERDA : « Nous nous apercevons que sur une rue ou un tronçon de rue comme d'autres dans d'autres arrondissement, que nous n'avons pas les mêmes facteurs locaux de commercialité et autant il y a des tronçons de rues qui attirent plus de flux, autant à certains endroits nous en avons moins. C'est aussi le passage qui a conditionné la définition et le glissement d'une rue à une autre. Nous rappelons que quand nous sommes en zone 1, nous sommes en zone d'hyper centre de flux importants et du coup d'usage, plus nous nous éloignons plus nous allons vers la zone 3 ou 4, la zone 4 étant la situation où le commerce ne bénéficie que de l'ultra proximité du commerce d'usage des habitants. Donc c'est cette prise en compte qui a été effectuée parce que l'objectif est d'avoir un traitement égalitaire des commerces et des commerçants en fonction du flux et de la plus-value que leur apporte ou pas l'utilisation du domaine public. »

M. PEISER : « Je voulais juste donner quelques éléments de calendrier à M. BERAT concernant les travaux de plusieurs années sur la rue Garibaldi. En l'occurrence, la tranche que nous sommes en train de réaliser entre Paul Bert et la rue d'Arménie sera terminée en décembre 2017. »

M. PHILIP : « Mais après ils ne seront pas dans la zone ? La partie entre la rue d'Arménie et le cours Gambetta est compris dans l'augmentation tarifaire, à priori non ? »

M. BERAT : « Vous nous dites tout l'axe connaît une augmentation tarifaire du fait des travaux ? C'est tout l'axe qui est prévu. »

Mme BOUZERDA : « Nous avons un glissement de certains tronçons de rues, effectivement, mais pas tous les tronçons. C'est-à-dire que nous ne gérons pas une rue qui parfois démarre dans un arrondissement et fini dans un autre en en ayant traversé un troisième, de la même manière. Il y a donc des tronçons de rues, et d'ailleurs ils sont définis dans le cadre des tableaux. Là vous nous parlez de Garibaldi, et Garibaldi après les travaux bénéficiera de terrasses. Il y a quelques mois, M. le Maire vous avez accueilli avec M. VIDAL, les commerçants auxquels le projet a été présenté parce que ceux aujourd'hui qui font l'objet des travaux ne pouvaient pas bénéficier de terrasses au regard de l'é étroitesse du trottoir (1,4 mètre correspond à un cheminement minimal). Ils vont pouvoir bénéficier d'une terrasse qu'ils réclament depuis longtemps et je pense qu'ils seront ravis de pouvoir payer une redevance pour celle dès lors qu'ils l'auront obtenue. »

M. PHILIP : « La réponse à M. BERAT est celle-là. Entre la rue d'Arménie et le cours Gambetta, il n'y a pas la place de mettre des terrasses tout simplement, donc il n'y aura pas d'augmentation. »

M. BERAT : « Mais nous ne votons pas que pour des terrasses, nous votons aussi pour tous les accessoires qu'ils peuvent mettre devant leur commerce, les chevalets, les choses comme cela. Le commerce, nous allons être concrets, qui est entre la rue d'Arménie et le cours Gambetta va avoir une augmentation sur ce type d'équipement alors qu'il ne verra aucune amélioration avant 5 voire 10 ans. Il y a quand même un problème et contrairement à ce que vous dites, moi je ne vois pas de sections dans votre tableau. Tous les axes sont intégraux, la rue Paul Bert est sans section, c'est depuis le Rhône jusqu'à Villeurbanne, la rue Garibaldi c'est du 6^e au 7^e arrondissement. Il y a quand même une inégalité assez claire dans ce que vous êtes en train de nous proposer, donc nous voterons non. »

M. PEISER : « Je voulais quand même préciser à M. BERAT qu'entre la rue d'Arménie et la liaison avec l'avenue Félix Faure, sur le côté Est de la rue Garibaldi il n'y a aucun commerce, sauf juste à l'angle de la rue Félix Faure et pour le moment il est fermé. Sur le côté Est, il y a d'abord une station-

service qui n'installera pas de terrasse après il y a des immeubles et ensuite un trottoir à 1,4 mètre donc avec actuellement une impossibilité de pose de mobilier. »

M. PHILIP : « Ecoutez chacun est informé le débat a eu lieu et maintenant il faut se déterminer. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE des élus du groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES – ENSEMBLE POUR LYON (P. BERAT et P. HUGUET)

26 – 25365 - LYON 3ème – Rectificatif à la délibération du 23 novembre 2015 (N°2015/1634) approuvant la cession du tènement communal 117 à 125 rue Baraban et d'un terrain sis 257 rue Paul Bert au profit de la SARL Baraban Patrimoine –EI 03026 – EI 03321

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier : « M. le Maire vous avez tout dit, il s'agit juste d'une petite correction sur une délibération que nous avons votée en 2015. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 – 25252 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 621 546 € - Opération : construction de 24 logements PLAI destinés à accueillir des personnes seules en grande difficulté situés 148, avenue Félix Faure (3ème)

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier : « Vous avez l'habitude de ce type de dossier. C'est une garantie d'emprunt pour la société ADOMA qui a commencé des travaux de construction de 24 logements PLAI, des travaux qui devraient se terminer en début d'année 2017. »

M. BERAT : « Conformément à notre politique habituelle, nous regardons le taux de logements sociaux par îlots et là il se trouve que nous sommes dans un îlot déjà très doté en logements sociaux, cela ne nous semble pas utile de créer une nouvelle résidence à ce niveau autour de la place Rouget de l'Isle. Nous votons contre ce dossier. »

Mme PANASSIER : « Juste pour préciser, ce n'est pas la création d'un bien nouveau mais l'agrandissement de l'existant, dans des soucis de rationalisation et de gestion pour être plus efficace et plus pertinent. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE des élus du groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES – ENSEMBLE POUR LYON (P. BERAT et P. HUGUET)

28 – 25190 - Lyon 3e - Acquisition en VEFA auprès de la société Bouygues Immobilier d'un volume brut de béton à usage d'Equipement d'Accueil Jeunes Enfants situé 37 rue Desaix - EI 03428 - N° d'inventaire 03428 V 001 - Opération 03428001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements Enfance PEP 2015-2020", programme 00002 - Désignation d'un représentant

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier : « Vous avez vu que les travaux ont commencé cet été, et nous parlons « des grands trous ». Nous parlons effectivement des constructions des nouveaux immeubles sur la rue Desaix dans le quartier de la Part-Dieu. Au pied de l'un de ces immeubles, il y aura une crèche de 36 lits qui sera accueillie, c'est donc l'objet de ce rapport. Le volume de la crèche sera livré à l'été 2018 et l'ouverture est prévue fin 2018, début 2019, bien évidemment si tout va bien, et s'il n'y a pas de retard de chantier. Nous pouvons penser qu'à partir de 2019, les petits pourront fêter leur anniversaire dans ces nouveaux locaux et ce jardin attenant, pensé pour leur confort. »

Mme ROLLAND-VANNINI : « Juste un mot pour dire la satisfaction de voir ce projet se concrétiser. D'une part parce qu'il va nous permettre d'accroître l'offre d'accueil du jeune enfant sur l'arrondissement et d'autre part parce qu'il permet la relocalisation de la crèche gérée par la Croix Rouge, la Ronde Infantine qui est située au 1 rue Desaix. Cette crèche, je ne sais pas si vous la connaissez, elle est assez vétuste et, sans véritable cuisine, ne permet pas de procéder sur place à la préparation des repas pour les enfants. Je me réjouis vivement de l'avancée de ce dossier. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 – 25139 - Lyon 3e et Villeurbanne - Autorisation de déposer - au nom et pour le compte de la Ville de Lyon - une demande de déclaration préalable pour l'installation d'un portail à vantaux sur le tènement immobilier situé à la limite de deux communes, soit aux 13 rue du 24 février à Villeurbanne et 13 rue Claudius Pionchon à Lyon 3e - EI 99 072 et 03 417

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier : « Effectivement nous sommes obligés de passer cette délibération en conseil d'arrondissement pour vous demander l'autorisation de déposer une déclaration de travaux pour la mise en place d'un portail pour sécuriser des garages qui appartiennent à la Ville de Lyon et qui accueillent malheureusement souvent de nombreux encombrants et autres déchets, rue Pionchon. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - Questions du Conseil d'Arrondissement au Conseil Municipal.

M. PHILIP, rapporteur, donne lecture du dossier : « Il y aura 3 questions comme habituellement.

La première question est posée par Mme ROLLAND-VANNINI et concerne l'Hôtel Social Riboud.

Question relative à la reconstruction de l'Hôtel Social Riboud

Le travail effectué par LAHSO, l'Association de l'Hôtel social, et présidée par Martine ROURE, est remarquable.

Avec son service « Habiter », son point d'accueil, le Grenier, la crèche Prévert, ses Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et ses villages mobiles, LAHSO est indispensable dans ses missions de lutte contre l'exclusion et ce, au-delà des frontières de notre arrondissement.

Aujourd'hui, la vétusté des locaux du CHRS Riboud (situé à l'angle des rues d'Aubigny et Termois dans le 3^{ème}) entraîne des coûts de fonctionnement particulièrement importants pour LAHSO.

C'est pourquoi, l'association s'est lancée dans un projet de démolition-reconstruction de ce CHRS, sur la parcelle voisine. Grâce à une « opération tiroir », ses activités pourraient donc être maintenues durant le chantier.

A l'heure où la lutte contre la pauvreté et l'exclusion connaît des besoins croissants, nous aimerions savoir :

- d'une part, comment la Ville va accompagner LAHSO dans ce projet d'envergure ?
- et d'autre part, ce que la Ville compte faire du foncier qui lui appartient lorsqu'il sera libéré par l'association ?

La deuxième question est posée par M. MALESKI et concerne RVI et que nous appelons en partie maintenant ZENITH.

Question relative à la livraison des différents équipements sur la friche des anciennes usines RVI

Le projet longtemps appelé « RVI », du nom des anciennes usines établies sur le site, est en cours de réalisation. Vous le savez, c'est un projet particulièrement attendu par les habitants du 3^{ème} arrondissement du fait de la totale reconversion d'une friche industrielle en un espace d'apprentissage et de loisirs, et de la multiplicité des équipements publics et privés qui sont ou vont arriver.

Avec l'inauguration très prochaine d'EcohlCité, la partie relative au Campus Pro Lyon Rhône-Alpes est, on peut le dire, terminée. Avec près de 6 000 étudiants, ce site dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage a pris toute son envergure.

Pouvez-vous nous faire un point d'étape de ce projet qui voit arriver de très nombreux étudiants et qui va raviver ce quartier de ville.

La troisième question est posée par M. PHILIP et concerne le logement dans le projet Part-Dieu.

Question relative à la place du logement dans le projet Part-Dieu

Le projet Part-Dieu va connaître prochainement une nouvelle phase puisque les premiers coups de pelles pour le Pôle d'Echange Multimodal ou encore le Centre commercial vont être donnés dès l'année prochaine.

Au-delà de la vocation tertiaire du quartier, nous avons souhaité développer un volet « humain » important dont la Mairie du 3^{ème} arrondissement s'est fait le porte-voix à plusieurs reprises. En effet, les habitants sont attachés à leur quartier.

Sous les termes d'une « Part Dieu à vivre », nous avons à cœur de promouvoir une offre culturelle de qualité, de végétaliser davantage, et d'accroître l'offre en logements. Ce dernier point est un enjeu majeur pour éviter que le quartier perde en animation une fois les bureaux fermés. Par les 2 200 logements prévus à l'horizon 2030, nous assurerons une mixité fonctionnelle pour la Part-Dieu de demain.

Pourriez-vous donc, d'ores et déjà, nous indiquer plus précisément le calendrier de livraison et leur implantation dans leur quartier ?

Par ailleurs, serait-ce possible de préciser les différentes offres en termes d'habitats prévus pour répondre d'une part au besoin des Lyonnais et d'autre part aux exigences de notre futur PLUH ?

M. BERAT : « Un commentaire sur le calendrier, car nous avons entendu dire qu'il y aurait quelques retards sur le projet Part-Dieu, et les gens qui vont devoir quitter leur appartement et le vendre sont dans une incertitude encore plus importante car nous ne connaissons pas le terme. A moins que vous n'ayez-vous des informations sur les délais précis pour les différentes résidences, de quand va se poser le problème de leur relogement ? Si ce n'est pas le cas, je pense que pour les habitants de ces résidences ce serait une vraie information, que de savoir réellement à quelle échéance leur déménagement, du fait de la démolition, sera d'actualité. Beaucoup sont bloqués dans leur projet, ne sachant à quelle échéance le problème va se poser. »

M. PHILIP : « Cela concerne essentiellement la place de Milan et nous avons, il y a environ 15 jours 3 semaines, réunis l'ensemble de ces habitants pour leur donner toutes les informations y compris les dates qui ne sont pas demain, mais les dates leur ont été données très précisément. Ensuite pour ceux qui font partie de logements sociaux, il y a eu une information tout aussi précise sur la façon dont va se passer le relogement et pour ceux qui sont propriétaires des informations sur la façon dont nous garantissons la valeur du bien pendant toute cette période. Il me semble que les habitants m'ont l'air bien informés, sauf si Mme PANASSIER veut préciser un peu plus. Ils sont beaucoup moins inquiets que ceux qui ne sont pas habitants. »

Mme PANASSIER : « Nous avons rencontrés les personnes qui habitent les logements Dynacité et il leur a été clairement annoncé comme ils l'attendaient sans avoir à subir les travaux, qu'ils vont être relogés. Une enquête assez fine sera faite sur le profil des ménages, les attentes de chacun, les souhaits de déménagement, de lieu (certains souhaitent partir de Lyon, d'autres veulent au contraire rester dans le quartier). Tout cela sera terminé en janvier et ensuite le processus de relogement avec la contribution de l'ensemble des bailleurs sociaux sera mise en œuvre dès le printemps et assez rapidement. Cette réunion a eu lieu tout récemment avec les locataires. »

M. PHILIP : « Cette question a justement pour but d'avoir des plannings précis sur les nouveaux logements. »

M. BERAT : « Notez-le dans votre question, car cela n'est pas écrit. Vous le savez, le Maire n'a pas l'habitude de répondre au-delà des questions que nous lui posons, nous sommes plutôt en retrait d'habitude, donc posez bien la question, si vous voulez les délais, dites-le. »

M. PHILIP : « *Pourriez-vous donc, d'ores et déjà, nous indiquer plus précisément le calendrier de livraison et leur implantation dans leur quartier ?* »

M. BERAT : « La question est trop technique. »

M. PHILIP : « Je ne peux pas être plus précis. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. PHILIP : « Les questions seront posées au nom du Conseil d'Arrondissement. »

M. PHILIP : « Avant de passer aux deux questions écrites, nous allons demander à Mme BRIATTE de terminer avec le :

- **Rapport annuel 2015 sur la situation en matière de développement durable**

Mme BRIATTE : « Effectivement chaque année je vous présente un petit diaporama sur ce qui se fait en matière de développement durable Ville de Lyon, mais je suis désolée ce soir il n'y en aura pas, mais simplement une présentation rapide. Nous pourrions rester en discuter M. MALESKI après le Conseil d'Arrondissement si vous le souhaitez.

Ce rapport est structuré autour de 5 axes :

- La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et entre les générations
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- La dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable
- La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Il y a quelques actions diverses qui ont été particulièrement remarquables pour l'année 2015, je pense au lancement des universités citoyennes, le festival des roses, dans le 3^e arrondissement cela concernait la dénomination du square Jean-Baptiste GUILLOT fils, également une exposition intergénérationnelle en Mairie du 3^e et des actions du conseil de quartier de Montchat. Je pourrais également vous parler du label Citénergie qui est été obtenu par la Ville de Lyon pour une durée de 5 ans, et enfin la poursuite du développement du label Lyon Ville Equitable et Durable qui a fêté son 5ans anniversaire.

Cette année au rapport du développement durable a été couplé un schéma de production des achats responsables qui vise à augmenter les achats publics durables pour la Ville de Lyon. Cela a permis d'orienter les achats vers 7 axes différents :

- L'insertion et l'emploi des publics en difficulté professionnelle
- Le handicap
- La lutte contre les discriminations, la notion d'égalité
- L'économie durable
- L'environnement et la santé
- La qualité environnementale et sanitaire des bâtiments
- La maîtrise de l'énergie des gaz à effet de serre.

Le rapport je l'ai là, si vous souhaitez en discuter un peu plus longuement par la suite n'hésitez pas. »

Mme CHEVALLIER : « C'est la loi de 2010 qui a introduit l'obligation de présenter des rapports développement durable au préalable des votes des budgets. C'est le 5^e anniversaire de présentation des rapports de développement durable en conseil municipal. J'ai trouvé que justement pour ce 5^e anniversaire, nous avons un rapport très synthétique, réorganisé ... dont la lecture est vraiment facilitée avec toute une batterie d'indicateurs qui est à la fin du rapport, et la présentation est intéressante. J'ai deux remarques. Sur la question de la nature en ville et en particulier sur les jardins partagés, il y a eu un gros progrès dans le 3^e arrondissement, avec la réalisation d'un jardin et deux projets de nouveaux jardins, qui sont, maintenant bien engagés. Le deuxième sujet porte sur la question énergétique, puisqu'en fait depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville de Lyon a un nouveau marché d'électricité pour 2 ans, qui intègre 50% d'énergie verte, l'énergie renouvelable. EDF doit donc s'engager à fournir la moitié de sa fourniture d'électricité, en énergie renouvelable, ce qui permettra en grande partie, d'atteindre les 20% des 3 fois 20 en 2020. Les pourcentages sur la part d'énergie renouvelable devraient être atteints grâce à ce type de marché. Il nous semble, qu'il ne faut pas travailler simplement sur l'achat d'électricité verte, mais aussi sur la production de ce type d'énergie. Sur une ville, la production de ce type d'énergie se fait principalement par l'intermédiaire des toitures et donc par la mise à disposition de toits. J'ai demandé à Mme BRIATTE qui me fournira cette information, car en fait sur le 3^e arrondissement je pense que nous avons encore assez peu de toits équipés. J'ai l'exemple d'une école en tête, et ce qui pourrait être intéressant c'est de réfléchir à la mise à disposition d'autres toits. Nous savons qu'il y a des associations qui sont prêtes, je pense en particulier à Toits en Transition, mais elle n'est pas la seule. Ce sont des projets intéressants de développer des projets de production d'énergie renouvelable, avec une participation citoyenne. »

»

M. PHILIP : « C'est une communication il n'y a pas de vote. »

IV - Questions écrites et questions diverses

M. PHILIP : « Par contre, il n'y a toujours pas de vote, mais nous allons répondre aux questions de M. BERAT qui va nous les poser. »

1 – M. BERAT : la question des migrants

M. BERAT : « Deux questions écrites de nature et d'ampleur très différentes.

La première sur la question des migrants. Je lisais aujourd'hui un quotidien national qui disait qu'après Calais, le problème des migrants reste entier. La question que je posais, mais je crois qu'elle a été évoquée tout à l'heure par un conseil de quartier, est quelle est la situation des familles qui dorment dehors dans le parc Jugan depuis quelques semaines ? Il est vrai que lorsque nous passons devant, nous ne pouvons être que frappés par cette situation. Déjà cet été cela posait question de voir des enfants dormant dehors, mais je dirais que là avec l'arrivée de l'hiver, cela devient vraiment problématique. Donc quelle est la situation de ces gens et comment la Ville s'en occupe, au-delà des affaires scolaires, en termes d'abris. Par ailleurs quel est précisément l'accompagnement mis en place par les différents acteurs concernés pour les migrants venants de Calais, puisque notre arrondissement en héberge un certain nombre et comment sera gérée la fin de la période d'hébergement. Tout cela pour dire que nous sommes tout de même confrontés à une situation un peu bizarre où l'on fait venir des gens de Calais, alors que nous savons que ce qu'ils souhaitent c'est aller en Grande-Bretagne et que d'autres part nous avons des familles avec enfants qui dorment dans les parcs et qui à priori, même si c'est l'automne et même si c'est bientôt l'hiver, vont continuer à dormir à l'extérieur. Je ne vois pas bien la cohérence de tout cela. »

M. PHILIP : « Merci beaucoup et la réponse est qu'effectivement ces questions relatives à l'hébergement d'urgence sont récurrentes, et encore plus inquiétantes quand l'hiver arrive. Je suis d'accord avec vous. Tout au long de l'année, nous essayons de gérer des situations qui en général, se déplacent d'un endroit à l'autre, avec des problèmes d'hygiène, des problèmes de propreté, des problèmes d'accompagnement social, de solidarité, de sécurité, de tranquillité, d'affaires scolaires, de dignité de la personne. C'est quelque chose de complexe, dans lequel le Maire d'Arrondissement n'est pas celui qui a le plus pouvoir pour régler les choses. La complexité de tout cela, est que les situations sont différentes et que selon la situation, les réponses sont différentes. Il y a des demandeurs d'asile, des migrants, des réfugiés, des femmes avec enfants, des familles, des mineurs isolés, tout cela demande évidemment beaucoup de travail un peu précis et ce travail implique l'ensemble des services de la Ville, du CCAS, mais aussi de la Métropole et bien sûr de l'Etat et en particulier du Préfet. C'est largement discuté en ce moment. Nous sommes dans un Etat et dans un Etat de droits, il faut respecter un certain nombre de textes. Je vous annonce qu'à l'exception de 2 personnes, tous les gens qui sont dans le parc Jugan sont en situation régulière. Alors soit parce qu'ils sont demandeurs d'asile en attente soit de la réponse, soit d'un appel, soit parce qu'ils sont réfugiés au sens vrai du terme. Nous n'avons pas de personnes en situation irrégulière sauf deux. Pour répondre aux interrogations, c'est d'autant plus complexe que quand nous demandons à la Police Nationale, qui passe en général le matin, au CCAS qui passe plutôt le soir, aux services de la Métropole, nous n'avons jamais le même nombre. Pourquoi ? Parce qu'en fonction des heures il n'y a pas le même nombre de personnes. En particulier, la Police Nationale n'a jamais jusque-là contrôlé de familles avec enfants, alors que les parents d'élèves nous mettent en relation avec ses familles qui disent être également au parc Jugan. Nous pouvons déjà dire une chose, nous avons une centaine de personnes au mois d'août et qu'actuellement il en reste plutôt une cinquantaine. Nous avons trouvé des solutions pour une trentaine. J'ai vu au cours du mois d'octobre, le Préfet à trois reprises. Le cabinet de la Mairie du 3^e arrondissement et avec le cabinet de Gérard COLLOMB sont en lien direct avec le Secrétaire Général de la Préfecture. Evidemment, nous insistons sur cette situation d'urgence, nous insistons aussi sur le fait que cela ne peut pas se reproduire et l'on nous a laissé l'information que normalement cela devrait se régler justement du fait de la trêve hivernale, dans les jours qui viennent, J'espère que cela sera le cas. J'en profite pour remercier tous ceux qui travaillent sur ce problème, les Espaces Verts, ceux qui entretiennent le parc, la Police Municipale, la Police Nationale, le CCAS. Nous avons remis aujourd'hui des poubelles plus grandes, nous avons changé les poubelles, nous avons mis des arceaux avec plastique, nous faisons tout ce qui est possible et je crois que nous sommes d'accord avec vous pour dire que tout ce que nous souhaitons, c'est que dans cette période d'hiver, il n'y ait personne qui dorme dehors et en particulier ces familles avec enfants.

Quelques fois c'est compliqué aussi parce ce ne sont pas toujours les mêmes informations sur le passeport qui sont données quand il y a une inspection de la Police au parc Jugan et quand nous parlons dans les écoles. Je ne sais pas qui a raison qui a tort, mais nous ne trouvons pas les mêmes parents et les mêmes liens familiaux à chaque fois. C'est complexe mais nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est tout à fait anormal de voir des enfants et même des adultes dormir dans la rue. Il est clair aussi qu'il y a des nuisances, en particulier le long de la petite allée qui est en face de l'école Charial où évidemment il y a des problèmes liés aux déjections qui ne sont pas canines. Nous avons mis des toilettes ?... Toujours pas. Voilà ce que je peux dire pour le parc Jugan qui est notre préoccupation numéro un. Concernant l'accueil des migrants, je rappelle qu'il s'agit d'un dispositif exceptionnel, spécifique et transitoire organisé par l'Etat à la suite du démantèlement de la jungle de Calais. A Lyon c'est Habitat Humanisme qui gère l'hébergement et l'accompagnement d'environ 60 personnes. Cette gestion se fait sur 3 adresses différentes du 3^e arrondissement. C'est un accueil qui est transitoire qui permet d'étudier en détail la situation de chacune des personnes hébergées. Cet accueil et cette étude des situations individuelles devraient durer jusqu'à la mi-novembre. Ils rejoindront ensuite le centre d'accueil et d'orientation de Vénissieux, ils ne resteront pas dans le 3^e arrondissement. Habitat et Humanisme gère non seulement l'hébergement mais aussi l'accompagnement social et l'aide alimentaire. Il y avait ce soir une porte ouverte aux riverains qui était organisée par Habitat et Humanisme. Mme SERAPHIN, Adjointe aux affaires sociales s'y est rendue et elle est en contact direct avec le responsable d'Habitat et Humanisme, les associations et en particulier une association soudanaise qui est dans le 3^e arrondissement depuis 30 ans. Il y a des soudanais parmi ces migrants qui sont accueillis et donc cela permet d'essayer d'aider au maximum Habitat et Humanisme dans ce diagnostic qui va tenter de répondre le mieux possible à leurs demandes. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Ils sont hébergés à 3 endroits différents :

- 10 rue Verlet Hanus (environ 35 personnes)
- 246 rue Garibaldi (10 personnes)
- 13 rue Marignan (15 personnes). »

M. PHILIP : « Voilà M. BERAT, vous n'avez pas posé la question numéro 2, je vous laisse le faire. »

M. BERAT : « Juste sur Jugan, si ce sont des gens en situation régulière, raison de plus pour que nous trouvions une solution. C'est plutôt un argument qui fait dire que cela ne peut pas rester en l'état. »

M. PHILIP : « Mais la situation est extrêmement complexe. »

M. BERAT : « Je ne dis pas que c'est simple, je faisais juste remarquer quand même que lorsque nous regardons ces deux faits en même temps, il y a un problème, et je ne sais pas au jour d'aujourd'hui, mais j'ai quand même vu des enfants il n'y a pas longtemps le soir au parc Jugan. Nous avons vraiment un problème de famille avec enfants. »

2 – M. BERAT : le devenir du cours Lafayette

M. BERAT : « Ma deuxième question concerne le cours Lafayette avec les travaux du C3 et notamment le secteur Molière dont M. HEMON parlait tout à l'heure. Nous avons un secteur qui se trouve au cœur de difficulté puisqu'il est un peu isolé et qu'il est donc fragilisé même si quand il y a des travaux il y a toujours des problèmes. Dans le même temps, la Poste qui faisait l'angle Lafayette /Molière a fermé. Ma question était : quelle sera la présence postale pour le futur dans ce secteur et par ailleurs cela me semble être un sujet important compte tenu de l'emprise, connaissons la future destination de l'ancien bureau de Poste. Je crois que pour la dynamique et le redémarrage du quartier à la suite des travaux, il sera important que nous ayons ici une activité plutôt valorisante. Savons-nous par quoi va être occupé ce pied d'immeuble et la collectivité ne peut pas s'en désintéresser puisque je crois que l'immeuble est maîtrisé par Grand Lyon Habitat. Nous avons donc un regard un peu direct sur ce pied d'immeuble. »

M. PHILIP : « Et bien Mme PANASSIER « est » Grand Lyon Habitat pour vous répondre. »

Mme PANASSIER : « Je précise tout de même qu'il n'y a pas de lien entre la fermeture de ce bureau de Poste et les travaux du C3. En fait ce bureau a fermé parce le groupe a décidé d'adapter son offre de service à une évolution sociétale et une évolution particulièrement manifeste des modes de vie des citoyens. Avec la révolution numérique l'activité du bureau de Poste de Lyon Molière avait baissé de 20% entre 2012 et 2014. C'est nous, tout simplement, qui avons moins recours à la Poste, parce que nous faisons beaucoup de choses sur internet. Ceci dit, il y a quand même eu ce souci de garder un service de proximité particulièrement pour les personnes qui sont moins mobiles ou moins habiles sur

internet, et je pense notamment aux personnes âgées qui nous sont un véritable souci. Il y a eu l'ouverture d'un point relais, 1 cours de la Liberté, qui se trouve à 130 mètres de l'ancien bureau de poste. Depuis le mois de mai, les habitants de ce secteur peuvent effectuer la totalité de leurs services postaux au « Gitana » qui fait tabac mais aussi épicerie et librairie. L'avantage quand même de cette évolution, nous pourrions nous dire qu'il est trop dommage qu'il n'y ait plus de bureau de Poste, c'est qu'en fait les services sont maintenus et que les horaires sont élargis. Ils sont ouverts tous les jours de 9h00 à 19h30 et le dimanche de 9h00 à 18h30. Effectivement tout le monde s'émeut de la fermeture d'un service de proximité, mais quand il y a une réponse qui peut se mettre en place et qui finalement est plus intéressante, notamment dans ce cas précis en termes d'horaires, nous pouvons nous dire qu'heureusement, le service est maintenu. Pour la suite à savoir le devenir de ces locaux, ils sont effectivement gérés par Grand Lyon Habitat, et ils sont mis à la location. Aujourd'hui pour le moment, nous ne savons absolument pas qui va les louer. Mais il serait intéressant qu'ils soient loués par une activité qui puisse participer à l'animation du quartier, mais cela ne dépend pas que de Grand Lyon Habitat, même si Grand Lyon Habitat le souhaite très fortement. »

M. PHILIP : « Dernier point, il s'agit des dates des prochains Conseils :

- 28 novembre CA avec CICA à 18h00
- 10 janvier CA avec CICA à 18h00
- 14 mars CA 19h00
- 20 juin CA et CICA

Enfin je voudrais dire à mes collègues que je n'ai pas raté le petit jeu en forme de clin d'œil et je vous souhaite une bonne soirée. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.
